

## Fiche action : Alternative à la sanction

*Cette action sera réalisée sous couvert de la validation par le procureur de la République et de la participation de ses services.*

*Le planning et les lieux de l'action peuvent évoluer en fonction de la participation des différents acteurs (force de l'ordre, ministère de la justice...)*

- **Thématique** : différentes thématiques sont proposées en fonction des dates : conduites à risque (ceinture de sécurité, réflexes - distances de sécurité) et mobilités douces / vélo.
- **Public** : différents publics sont concernés en fonction des dates : tout public, cyclistes, jeunes.
- **Nom de l'action** : Alternative à la sanction
- **Résumé de l'action** : L'objectif est de proposer aux contrevenants interpellés pour une infraction de premiers niveaux, une alternative à la sanction, à savoir la validation d'un parcours d'ateliers de sensibilisation à la sécurité routière réalisé immédiatement après l'interpellation (à proximité du lieu de l'infraction).
- **Lieu** : Lieux différents en fonction de la période (à proximité)
- **Dates** :
  - semaine du 18 mars / thème : vitesse et ceinture de sécurité / aire de Cestas - A63
  - 10 avril / thème : vélo et distracteurs / Bordeaux
  - fin mai / thème : distance de sécurité / aire de St Selves - A62
  - fin septembre / thème : vélo et respect du stop – feu rouge / A déterminer
  - semaine du 14 octobre / thème : distance de sécurité / aire de Cestas - A63
  - 8 novembre / thème : vélo et visibilité / Bordeaux

Le porteur de projets peut se positionner sur une ou plusieurs sessions.

- **Durée de l'action** : une demi-journée (4 à 5h)
- **Détail de l'action** :

En fonction du thème retenu pour l'action, le porteur de projets doit proposer des ateliers afin que le contrevenant prenne conscience du danger de son acte et qu'il modifie son comportement pour sa sécurité et celle des autres.